

# Plus d'un tiers de l'humanité dépend des espèces sauvages pour vivre

6 septembre 2022 par [Centre national de la recherche scientifique \(CNRS\)](#), [Philippe Grandcolas](#)



[Témoignages](#) 52 visites

Dix ans après sa création, [l'IPBES](#) – la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques – a dévoilé en ce début juillet 2022 [deux nouveaux rapports](#) portant sur [l'utilisation durable des espèces sauvages](#) et les [valeurs attribuées à la biodiversité](#). Ces travaux auront mobilisé plus de 80 scientifiques de différents pays pendant quatre années.

Souvent présentée comme le GIEC de la biodiversité, l'IPBES évalue les connaissances scientifiques et appuie l'évolution des politiques et des actions publiques et privées, en réalisant des expertises collégiales à l'échelle mondiale.

---

**À lire aussi :**

[Le GIEC, une boussole scientifique pour le climat](#)

---

Ces dernières années, l'IPBES a gagné en notoriété grâce à son [évaluation](#) publiée en 2019 à Paris, qui a mis en évidence la sixième crise d'extinction de la biodiversité, ses causes et le changement transformatif à initier pour sortir de cette crise.

Il n'en reste pas moins que la biodiversité et l'IPBES restent des sujets trop peu [discutés](#) dans la sphère publique, en comparaison avec le [climat](#) notamment.

## Prélèvements durables

[Ces nouveaux rapports](#) nous permettent de prendre conscience d'une situation que nous oublions ou que nous ignorons trop souvent : sur Terre, trois milliards d'êtres humains dépendent directement des prélèvements d'espèces sauvages pour leur subsistance.

« Enfermés » dans nos sociétés développées, nos modes de vie urbains ou péri-urbains, nous n'avons bien souvent pas conscience que 45 % des humains sur la planète sont ainsi liés aux espèces sauvages de manière essentielle. Il ne s'agit pas ici d'agriculture ou d'élevage traditionnels, basés sur des espèces domestiques et que nous aurions tendance à considérer comme l'idéal d'une reconnexion à la nature.

---

**À lire aussi :**

Je m'étonne fréquemment de cette méconnaissance : ces derniers jours, sur les réseaux sociaux, certaines personnes se sont ainsi émues du titre de l'une de ces nouvelles évaluations de l'IPBES – « Utilisation des espèces sauvages » –, pensant qu'elle encouragerait des prélèvements de type industriel !

## **Riz sauvage, laine de vigogne, orties de l'Himalaya**

Il faut souligner la richesse culturelle et naturelle extraordinaire dont témoigne cette situation : les populations locales ou autochtones détiennent en effet les connaissances pour se nourrir, se soigner ou utiliser quotidiennement en tant que matériaux, tissus ou bois de chauffage des dizaines d'espèces sauvages.

Au total, 50000 espèces vivantes sauvages sont ainsi concernées dans une multitude d'utilisations cruciales pour ces populations.

Ces utilisations sont importantes non seulement en nombres d'espèces, mais aussi en quantité de biomasse extraite : par exemple, le bois récolté par des populations locales pour faire du feu représente la moitié du bois extrait des forêts dans le monde. Bien évidemment, il ne s'agit pas là d'abattage industriel ou de coupe rase sur des hectares... même si l'impact local de telles pratiques peut se révéler important dans des contextes environnementaux déjà tendus.

*[Près de 70 000 lecteurs font confiance à la newsletter de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. [Abonnez-vous aujourd'hui](#)]*

Le rapport cite des exemples d'utilisations très variées : il peut s'agir du riz sauvage récolté dans la région des Grands Lacs en Amérique du Nord, de la laine de vigogne collectée par les populations andines, de la chair de grands poissons amazoniens ou encore des fibres textiles issues de l'ortie de l'Himalaya au Népal.

Très souvent, les règles d'utilisation par les populations locales favorisent la protection de ces espèces sauvages et le partage équitable des ressources qu'elles représentent au sein des communautés, garantissant la durabilité de ces utilisations.



Groupe de vigognes au Pérou. [Marie Thérèse Hébert/Jean Robert Thibault, CC BY-SA](#)

## Une entreprise toujours plus importante sur l'environnement

Le rapport sur l'utilisation durable des espèces sauvages souligne une autre réalité essentielle : deux tiers des personnes les plus pauvres dans le monde dépendent directement des espèces sauvages.

Ces personnes sont donc particulièrement vulnérables et dépendantes de la disponibilité de ces ressources. Or, cette disponibilité est souvent mise à mal par la crise de l'environnement.

La déforestation industrielle impacte par exemple l'usage des espèces de forêts, le changement et les aléas climatiques sont délétères pour de nombreuses espèces, la croissance des populations humaines augmente fortement la demande en poissons ou en bois de chauffe.

---

**À lire aussi :**

**[Pêche : ce que la science nous dit de l'impact du chalutage sur les fonds marins](#)**

---

D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et une [évaluation basée sur l'étude d'une dizaine de milliers de ces espèces](#), les deux tiers de ces espèces sauvages prélevées dans le milieu naturel par les populations locales sont en déclin ; 172 sont même en danger d'extinction.

Certaines de ces utilisations montrent bien les enjeux et les conflits d'usages qui peuvent advenir quand ces espèces sont également concernées par des utilisations commerciales qui vont limiter ou être antagonistes des utilisations locales de subsistance.

Ainsi, la laine de vigogne sauvage est récoltée par des communautés andines, mais l'industrie textile du

luxes achète cette laine à bas prix auprès de ces communautés pour la revendre à prix d'or. On peut citer aussi le poisson d'eau douce géant pirarucu en Amazonie – pesant jusqu'à 300 kg –, qui est consommé par les communautés locales, mais dont la chair appréciée attire également des pêcheries locales commerciales, ce qui a pu conduire à un déclin – aujourd'hui heureusement maîtrisé – de ses populations.

Devant les difficultés rencontrées dans l'utilisation d'espèces sauvages devenant moins disponibles, des populations locales peuvent se tourner vers des productions liées à des espèces domestiques en culture ou en élevage. La conséquence de cette tendance est inévitablement le développement d'une emprise plus importante sur l'environnement.

Toute culture ou élevage mobilise en effet une surface importante d'intervention qui sera prise sur le contingent d'espaces encore peu anthropisés ; elle comporte également des risques d'introduction d'espèces exotiques ou d'émergence de maladies en favorisant la [promiscuité entre espèces sauvages et domestiques](#).

## Communautés locales versus commerce mondial

L'utilisation des espèces sauvages est aussi malheureusement le fait de procédés industriels que nous connaissons bien.

Par exemple, extraction de bois et pêche industrielles constituent des activités dont nous savons qu'elles sont le plus souvent non durables. L'évaluation de l'IPBES rend compte de toutes les études qui quantifient et diagnostiquent ces situations.

Globalement, deux chiffres nous montrent l'ampleur de ces problèmes : 34 % de stocks de poissons sont en surpêche et un peu plus d'une espèce d'arbre sur dix est en voie d'extinction, tandis que la surface des couverts forestiers diminue de manière critique dans bien des régions, à raison de presque 10 millions d'hectares chaque année.

Afrique du Sud : les ravages de la surpêche sur la biodiversité (France24/Youtube, 2021).

De manière caractéristique, l'usage des espèces sauvages dans le commerce international peine à être régulé. Les trafics représentent une source de revenus illégaux aux côtés de ceux tirés de la drogue ou de la prostitution et du même ordre de magnitude. Peu de pays ou d'instances s'accordent sur les indicateurs de déforestation et certaines agences internationales confondent même forêts naturelles (dans lesquelles l'impact de l'homme est modéré) et plantations d'arbres.

Il en est de même dans le domaine de la pêche où les méthodes industrielles provoquent des dégâts considérables à plusieurs égards : prises, tristement appelées « accessoires », provoquent le déclin d'espèces non recherchées (par exemple, les requins ou les dauphins) ou méthodes de pêche qui endommagent gravement l'environnement (chaluts de fond).

## Quel futur pour la nature ?

Pour inverser ces tendances mortifères, il nous faut faire alliance avec la biodiversité. Ce sujet a fait l'objet de la seconde évaluation présentée au cours de la session plénière de l'IPBES à Bonn en ce mois de juillet 2022 : « Les valeurs de la nature ».

Là encore, le mot « valeur » est trompeur dans la culture occidentale, car il véhicule un sens instrumental et marchand.

En réalité, les experts – anthropologues, écologues, sociologues et philosophes – de l'IPBES ont évalué les manières dont les différentes sociétés humaines considèrent la nature, en se positionnant comme consommateur *de* la nature, ou bien vivant *dans* ou *avec* la nature ou encore vivant *en tant que* nature pour les peuples totémistes ou animistes, par exemple. Ces dernières conceptions amènent à accepter sa valeur intrinsèque, indépendante de nous autres, humains, et à vivre de manière fusionnelle avec elle.

---

**À lire aussi :**

**[L'homme et la nature : un non-sens pour les sociétés polynésiennes](#)**

---

Analyser ces conceptions permet de s'en inspirer, pour le meilleur ; de manière très pragmatique, cela permet aussi de garantir la durabilité des espaces naturels dans les 38 millions de kilomètres carrés dans 87 pays gérés par les peuples autochtones et les communautés locales, grâce à la considération et l'inclusion de ces dernières.

À défaut de nous ouvrir à ces autres conceptions, nous continuerons à creuser les déclinés actuels qui amèneront inexorablement à la disparition de la moitié de la biodiversité d'ici quelques décennies... et à celle de tous les services que nous offrent les écosystèmes.

*Philippe Grandcolas ne travaille pas, ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et n'a déclaré aucune autre affiliation que son organisme de recherche.*

Voir en ligne : <https://theconversation.com/plus-du...>

Licence : Pas de licence spécifique (droits par défaut)

[Contacter l'auteur](#)[Contacter l'auteur](#)